

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle polyvalente de l'espace culturel Georges Brassens (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 02 juin 2025, dont un exemplaire a été affiché sur le site internet de la ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 25

Nombre de conseillers municipaux votants : 32

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Betty BOULOGNE pouvoir à Hélène BERNAERT
- Matthias PASCHAL pouvoir à Valérie DELPORTE
- Guillaume SAVEANT pouvoir à Guillaume PRUVOST
- Geoffrey FOURCROY pouvoir à WILFRID ANFRY
- Stéphanie LACROIX pouvoir à Carol SILVESTRE
- Jean-Claude CONDETTE pouvoir à Irénée MIELLOT
- Virginie MALAYEUDÉ pouvoir à Raphaël JULES
- Régis ALTAZIN absent excusé

Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2025-3-12 : Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité pour 2025. Créditation de six postes à temps complet : 3 "agent de maîtrise", 2 "rédacteur", 1 "ingénieur"

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits sur les listes d'aptitude de la promotion interne au choix 2025 établies par le Président du Centre De Gestion du Pas-de-Calais.

Afin de nommer les agents à un cadre d'emploi supérieur au cadre d'emploi d'appartenance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer les postes ci-dessous décrits :

- ↳ 3 postes à temps complet de : « agent de maîtrise »,
- ↳ 2 postes à temps complet de : « rédacteur »,
- ↳ 1 poste à temps complet de : « ingénieur ».

Les six postes seront pourvus par des agents en interne.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget.

.../...

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le

ID : 062-216207589-20250612-2025_3_12-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE la création de six postes à temps complet suite à la promotion interne 2025.

Nombre de votants : 32

Pour : 32

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, 12 juin 2025

**Le secrétaire de séance,
Guillaume PRUVOST**

**Le Maire
Raphaël JULES**

Affiché le : 17 juin 2025

Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télerecours : <http://www.telerecours.fr>